

CONDITIONS GENERALES POUR VISITER JERUSALEM

Instructions : Le visa est obligatoire aux Maliens pour entrer en Israël. Seuls les titulaires d'un passeport en cours de validité jusqu'à 6 mois après la date de retour seront autorisés à effectuer le voyage.

Assurance : Si vous avez déjà une assurance voyages ; tant mieux ! sinon, nous vous conseillons d'opter pour les assurances proposées lors de l'inscription à notre agence.

Bagages : La compagnie est responsable du dommage survenu en cas de perte, détérioration, destruction de bagages ou de retard de livraison. Toute plainte concernant ce type d'incident doit être immédiatement déposée auprès du transporteur. Les articles suivants sont interdits en cabine et (déconseiller en soute lors de ce voyage) : armes de toute nature (en plastique ou en métal), lames de rasoir, couteaux, couteaux à manche en plastique, couteaux quelle que soit la longueur de la lame, ciseaux, outillages, fléchette, balles de Base Ball, raquettes de tennis, queue de billard, seringues (sauf certificat médical).

Clôture des inscriptions : Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 06 Novembre. Le solde du package devra être réglé deux (2) semaines avant le voyage. Un solde non payé dans ces délais sera considéré comme annulation de plein gré, avec les frais y afférents.

Formation : Nous organisons une réunion d'information sur les conditions de voyage et de séjour avant le départ, votre présence est obligatoire pour le bon déroulement du voyage.

Mesure d'urgence : Afin de garantir la sécurité de participants, en cas d'évènements graves tels que cataclysmes naturels, émeutes politiques, épidémies, etc.... au cours du voyage, SAHEL VOYAGES peut modifier ou interrompre les programmes en et e cas de nécessité, prévoir l'annulation du voyage. Dans ce cas, nous ferons tout notre possible pour reporter ces participants sur un autre programme, sans que nous ne soyons tenus responsables des cas inopinés, des causes de forces majeures ou faites de tiers. De même aucune indemnité ou remboursement ne seront versés en cas de voyages déjà en cours, les prestations consommées étant dues. Comme sont dues à la charge des participants toutes prestations supplémentaires pour prolongation involontaire du voyage.

Si un client souhaite se soustraire du voyage, il doit tenir informer SAHEL VOYAGES qui à son tour, devra informer ses partenaires. Alors il sera constaté si les charges ont été engagées par SAHEL VOYAGES ou ses partenaires. Si tel est le cas, les frais de prestations fournies seront déduits.

Paiement : Une réservation devient effective (confirmée) dès réception d'un règlement partiel ou total. Dans ce cas, la possibilité d'un paiement partiel est donnée, le minimum versé est fixé à 500.000F CFA.

Toutefois, le Ministère de l'Intérieur en Israël ou Consulat en charge de la délivrance finale des visas, pourrait nous exiger de présenter l'original de tous les passeports et documents concernés. Attention : Vous ne devez donc pas avoir besoin de votre passeport pendant une période d'environ un mois avant départ. A noter que SAHEL VOYAGES ne pourra être tenu responsable en cas de refus de visa par les autorités Israéliennes. Attention : En cas de refus de visa, vous ne pourrez pas voyager avec nous et vous devrez vous acquitter des frais d'annulation.

Concernant les conditions d'annulation :

Les billets d'avion une fois émis ne sont pas remboursables.

Si par ailleurs ; le voyage contracté prévoit un seuil minimal de participants et que celui-ci n'est pas atteint, SAHEL VOYAGES peut procéder à son annulation pure et simple. Mais il est alors tenu de vous en avertir dans un délai légal minimal de 21 jours avant le départ ou la date fixé par le contrat et de procéder au remboursement. Aucune pénalité n'est exigible en ce cas de votre part.